
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 février 2017 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCES :

Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇAO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Michèle Saint-Onge, Commandante PDQ 31
Me Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

À 18 h 30, la présidente appelle l'article de l'ordre du jour relatif à « Présentation ». Aucune présentation n'est prévue. L'article soulevé est clos.

CA17 14 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA17 14 0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2016, à 18 h 30.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2016, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 14 0003

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 décembre 2016, à 9 h 30.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 décembre 2016, à 9 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement Anie Samson dépose officiellement le rapport de consultation préparé par l'INM à l'automne dernier pour la porte d'entrée de la rue Jarry Est. Madame Samson félicite la directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, Isabel Assunçao et son équipe pour le bilan des activités estivales dans l'arrondissement. Aussi, elle informe les citoyens que le 23 février prochain à compter de 18 h, se tiendra une journée porte ouverte en lien avec le site du campus Outremont dans le cadre du forum public du PDUES où les citoyens sont invités à poser toutes leurs questions. Aussi, les citoyens sont invités à une rencontre d'informations sur le Plan local de déplacement, le 28 février prochain à la salle du conseil à compter de 19 h.

La conseillère Mary Deros informe les citoyens que samedi le 11 février prochain aura lieu le festival sportif de l'arrondissement pour les jeunes de 6 à 12 ans et ceux qui se qualifieront pourront représenter l'arrondissement aux jeux de Montréal du 29 mars au 2 avril prochain. Également, madame Deros informe les citoyens que se tiendra à l'aréna Howie-Morenz une compétition de hockey-luge ainsi qu'une compétition d'arts martiaux au complexe William-Hingston. De plus, samedi le 25 février, l'organisme Solidarité Canada Bangladesh organise une foire du livre ainsi qu'un spectacle au complexe William-Hingston dans le cadre de la Journée internationale de la langue maternelle le 21 février. Elle remercie également la direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social pour leur excellent travail afin de rendre la culture, les Sports et les loisirs de toutes sortes, accessibles aux familles particulièrement celles situées au nord de la rue Jarry. Finalement, elle souhaite une bonne Saint-Valentin à tous.

Le conseiller Sylvain Ouellet remercie la direction de la Culture pour son bilan et informe les citoyens de l'événement Flash Mob pour les résidents de Saint-Michel dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal pour lequel les citoyens peuvent s'inscrire et dont la finale se tiendra le 4 juin prochain. Il informe les citoyens qu'en raison de la semaine de relâche, le conseil sera décalé d'une semaine et que plusieurs activités seront disponibles durant cette période par le biais de camps de jour. Il demande une minute de silence pour les victimes de l'attentat récent survenu dans une mosquée de Québec.

Le maire d'arrondissement Anie Samson ajoute que différentes rencontres de réflexion ont eu lieu à cette fin pour ne pas oublier et que ça ne se reproduise plus, particulièrement dans un arrondissement comme le nôtre où 115 communautés culturelles d'origines différentes se côtoient.

10.07 - Période de questions du public

À 18 h 55, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Sasha Dyck	Programme d'emploi sur le site Outremont
Ron Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault/Marché B.K.
Josée Provençal	Sécurisation de la traverse avenues Beaumont-De L'Épée
Madeleine Lachaine	Apaisement de la circulation sur la rue Lajeunesse
Manuel Santos	Intersection avenue De Châteaubriand et rue Gounod
Kattia Pineda	Règlement des dommages sur ma propriété
Véronique Douliez	Ruelles vertes
Emmanuelle Boos	Entretien des ruelles vertes
Diane Vandelac	Projet Place De Castelnau/Projet aménagement parc Victorin-Pesant
Jean-Claude Gignac	Sécurité publique
Antonio Del Sonno	Navette pour personnes âgées

À 19 h 55

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions de 30 minutes.

Adopté à l'unanimité.

Ginette Goulette	Coupure autobus 41
Mary McCutcheon	Parc du centenaire
Laura Wills	Parc du centenaire

À 20 h 25

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Julia Chan	Parc du centenaire
Marc-André Vinet	Permis de stationnement Villeray/Sécurité aux stops
Peter Szabo	Fourrière illégale

Maxime Larochelle Coupure pour les autobus/Réduction limite de vitesse

À 20 h 43, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

Marie Lalonde Ligne 41

À 20 h 47, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

Jean-Yves Ginchereau Skate park au parc Jarry

Adam Mongrain Piste cyclable Est-Ouest

Alain-Antoine Courchesne Déplacements dans quartier Saint-Michel – bus 41

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h 02.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 02, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Le conseiller Sylvain Ouellet qui qualifie la position du maire d'arrondissement de « molle », demande un engagement ferme de sa part auprès de la STM concernant la ligne d'autobus 41.

Le maire d'arrondissement Anie Samson qualifie de « spectacle » l'intervention du conseiller Sylvain Ouellet et indique qu'elle défend les intérêts des citoyens et suggère au conseiller Ouellet de poser sa question à la STM.

Le conseiller Frantz Benjamin, en complément d'informations, demande au conseiller Ouellet où il était lorsque madame Samson était dans la rue et rappelle qu'en 2016, à la demande de madame Samson, la STM est venue les rencontrer pour ce dossier.

Le conseiller Sylvain Ouellet ajoute qu'il a toujours milité pour le transport en commun et pour les modes alternatifs et lorsqu'il y a des décisions qui affectent ses citoyens directement, comme le réaménagement identique du boulevard Saint-Michel, il n'hésite pas à les rapporter au conseil d'arrondissement. Il ajoute qu'il y a maintenant moins d'heures d'autobus pour l'île qu'il y en avait en 2012. Il souligne la diminution de service sur la ligne 41.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h 16.

CA17 14 0004

Proclamation du Mois de l'histoire des Noirs

Considérant que la célébration du Mois de l'histoire des Noirs au mois de février remonte à plusieurs décennies au Canada, au Québec et particulièrement dans la région montréalaise;

Considérant que c'est au début des années 70 que les communautés noires établies à Montréal ont commencé à faire reconnaître et rendre plus visible l'apport des Noirs à l'histoire des États-Unis, ainsi qu'à l'édification de notre société;

Considérant que depuis plusieurs années, des organismes publics et parapublics, tant aux niveaux fédéral, provincial que municipal, ont soutenu officiellement la célébration du Mois de l'histoire des Noirs;

Considérant que la Ville de Montréal veut lutter contre la discrimination raciale, maintenir et promouvoir sur son territoire des relations interculturelles harmonieuses et mettre en évidence la richesse de la diversité ethnoculturelle de la population;

Considérant la contribution remarquable des communautés noires au développement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois de février Mois de l'histoire des Noirs. Par cette proclamation, l'arrondissement s'engage à souligner annuellement le Mois de l'histoire des Noirs et encourage les citoyennes et citoyens à partager l'esprit du Mois en participant aux différentes activités qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0005

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 785,98 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires devant être effectués par Bordure et Trottoir RSF inc., dans le cadre du contrat PRR-16-12 octroyé par la résolution CA16 14 0157 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 328 392,17 \$ à 334 178,15 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 785,98 \$, incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires effectués par Bordure et Trottoir RSF inc., dans le cadre du contrat (PRR-16-12) octroyé par la résolution CA16 14 0157 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 328 392,17 \$ à 334 178,15 \$, taxes incluses, soit une majoration de 1,76%.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le SIVT.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1174665001

CA17 14 0006

Octroyer un contrat à la firme Méta+Forme paysages, ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels de réaménagement du parc Giovannina-Di Tomasso, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 45 416,27 \$, taxes et contingences incluses - appel d'offres sur invitation PARCS-16-03 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un contrat à la firme Méta+Forme paysages, ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels de réaménagement du parc Giovannina-Di Tomasso, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 45 416,27 \$, taxes et contingences incluses - appel d'offres sur invitation PARCS-16-03 (4 soumissionnaires);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1161548002

CA17 14 0007

Autoriser la signature d'un projet de convention à intervenir entre la Ville et l'organisme la Maison des jeunes par la Grand'Porte dans le cadre du programme « Activités de loisirs - volet accueil et surveillance », débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière totale au montant de 22 260 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec l'organisme Maison des jeunes par la Grand'Porte, dans le cadre du programme « accueil et surveillance », pour une période d'un (1) an, débutant le 1^{er} janvier 2017, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme Maison des jeunes par la Grand'Porte, une contribution financière de 22 260 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1164465006

CA17 14 0008

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 9 240 \$ au Club Water-polo Saint-Michel DBA TAÏGA Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, dans le cadre du programme « clubs sportifs et activités sportives », et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, la convention à intervenir avec le Club Water-polo Saint-Michel DBA TAÏGA Montréal, dans le cadre du programme « Clubs sportifs et activités sportives », pour une période d'un (1) an, débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2017, dont une copie est jointe au présent dossier décisionnel;
2. d'octroyer à l'organisme Club Water-polo Saint-Michel DBA TAÏGA Montréal, une contribution financière de 9 240 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1164465007

CA17 14 0009

Approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme Vrac-Environnement pour la réalisation de ruelles vertes en 2017 dans l'arrondissement et octroyer un soutien financier non récurrent de 160 000 \$.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme VRAC - Environnement pour la réalisation de ruelles vertes dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en 2017;
2. d'octroyer un soutien financier non récurrent au montant de 160 000 \$, pour la réalisation de ruelles vertes d'ici le 30 octobre 2017;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1170097001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0010

Confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 1,65 km, pour l'exercice financier 2017 de l'arrondissement, totalisent 8 654,92 \$ afin de recevoir une subvention de 3 824,70 \$.

ATTENDU que le rapport succinct du financement des travaux d'entretien qui seront réalisés pour l'exercice financier 2017 sur la Route verte est conforme.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 1,65 km, pour l'exercice financier 2017 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension totalisent 8 654,92 \$ afin de recevoir une subvention de 3 824,70 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1164969013

CA17 14 0011

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre 2016 et du 1^{er} au 31 décembre 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre 2016 et du 1^{er} au 31 décembre 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1171309001

CA17 14 0012

Autoriser une dépense de 89 404,56 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de location d'une scie à béton à lame de 30 pouces avec opérateur, octroyé à Siforex inc., pour la période du 15 avril au 15 décembre 2017, conformément à l'appel d'offre publics 16-15031.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 89 404,56 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de location d'une scie à béton à lame de 30 pouces avec opérateur, octroyé à Siforex inc., pour la période du 15 avril au 15 décembre 2017, conformément à l'appel d'offre publics 16-15031;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1164969008

CA17 14 0013

Autoriser une dépense maximale de 100 000 \$, incluant les taxes, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à des contrats de services et d'achats dans le cadre du projet de rue partagée « Place De Castelnau » en 2017.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 100 000 \$ incluant les taxes, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à des contrats et d'achats dans le cadre du projet de rue partagée « Place De Castelnau » en 2017;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1174969001

CA17 14 0014

Autoriser le versement d'une contribution financière de 4 950 \$ à 13 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2017, comme suit : **ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT** : 500 \$ au Patro Le Prevost, 400 \$ au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes, 500 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel; **DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT** : 300 \$ à la Maison de quartier Villeray; **DISTRICT DE PARC-EXTENSION** : 300 \$ au Club d'âge d'or 50 +, 350 \$ au Club social des retraités de Parc-Extension, 200 \$ au Club social des retraités de Parc-Extension, 500 \$ à l'Himalaya séniors du Québec; **DISTRICT DE SAINT-MICHEL** : 300 \$ à Ali et les princes de la rue, 300 \$ à la Maison des jeunes par la Grand'Porte, 300 \$ à l'Association interculturelle de Saint-Michel; **DISTRICT DE VILLERAY** : 500 \$ à Espace famille, 500 \$ au Patro Le Prevost, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 4 950 \$ à treize (13) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2017, comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT
MONTANT : 1 400 \$

500 \$ au Patro Le Prevost—104687

400 \$ au Conseil Régional des Personnes âgées Italo-Canadiennes (CRAIC)—13184

500 \$ au Forum Jeunesse de Saint-Michel—235838

FRANÇOIS-PERRAULT
MONTANT : 300 \$

300 \$ à la Maison de quartier Villeray—129230

DISTRICT DE PARC-EXTENSION
MONTANT : 1 350 \$

300 \$ au Club d'âge d'or 50 +—284387

350 \$ au Club Social des retraités de Parc-Extension—139235

200 \$ au Club Social des retraités de Parc-Extension— 139235

500 \$ à Himalaya Seniors du Québec—142353

DISTRICT DE SAINT-MICHEL
MONTANT : 900 \$

300 \$ à Ali et les Princes de la Rue—15464

300 \$ à la Maison des jeunes Par la Grand'Porte—118824

300 \$ à l'Association Interculturelle de Saint-Michel—272392

DISTRICT DE VILLERAY
MONTANT : 1000 \$

500 \$ à Espace Famille—350810

500 \$ au Patro Le Prevost—104687

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0015

Renflouer le fonds discrétionnaire des élus jusqu'à concurrence de 62 500 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, vers le poste budgétaire des contributions aux organismes, afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) présents dans les différents districts de l'arrondissement pour l'année 2017.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de renflouer le fonds discrétionnaire des élus jusqu'à concurrence de 62 500 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, vers le poste budgétaire des contributions aux organismes, afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) présents dans les différents districts de l'arrondissement pour l'année 2017;
2. d'imputer ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1174322001

CA17 14 0016

Autoriser une affectation de 115 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement, afin d'investir dans diverses activités de prévention liées à la santé et sécurité au travail durant l'année 2017 et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une affectation d'un montant de 115 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités de prévention liées à la santé et sécurité au travail durant l'année 2017, et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1171803001

CA17 14 0017

Autoriser une dépense maximale de 142 921,97 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à 4121104 Canada inc., pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction, pour une période d'un an débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017 sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'appel d'offres public 14-14054.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 142 921,97 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à 4121104 Canada inc., pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction, pour une période d'un an débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément à l'appel d'offres public 14-14054;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1172799001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0018

Édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du nouveau bâtiment à construire sur les lots 1 740 688 et 1 740 689, sur la 8^e Avenue, de l'obligation de fournir 211 unités de stationnement exigées selon le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du nouveau bâtiment à construire sur les lots 1 740 688 et 1 740 689, 8^e Avenue, de l'obligation de fournir 211 unités de stationnement exigées selon le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1171010003

CA17 14 0019

Adopter le second projet de Règlement 01-283-95 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à permettre l'ajout d'un logement au sous-sol d'une habitation protégée par droits acquis dans la zone 0255 et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 janvier 2017.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement 01-283-95 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), visant à permettre l'ajout d'un logement au sous-sol d'une habitation protégée par droits acquis dans la zone 0255 a été donné le 22 décembre 2016 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 12 janvier 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 4 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-95 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 12 janvier 2017;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-95 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) visant à permettre l'ajout d'un logement au sous-sol d'une habitation protégée par droits acquis dans la zone 0255.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1161010032

CA17 14 0020

Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA16-14007 autorisant un emprunt de 2 931 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement RCA16-14007 autorisant le financement de 2 931 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments de l'arrondissement, a été donné le 1er novembre 2016;

CONSIDÉRANT que le Règlement RCA16-14007 a été adopté par le conseil lors de sa séance extraordinaire du 22 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'avis fut donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre les 10, 11 et 12 janvier 2017 par avis public dans le journal Le Devoir, édition du 4 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue du registre les 10, 11 et 12 janvier 2017, aucun citoyen ne s'est présenté pour signer le registre;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats de la tenue du registre des personnes habiles à voter sur le Règlement RCA16-14007 autorisant le financement de 2 931 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments de l'arrondissement :

1. que le nombre de personnes habiles à voter était de 70 773;
2. que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 1 769;
3. que le nombre de demandes faites est de 0 ;

4. que le règlement RCA16-14007 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
5. qu'un scrutin référendaire ne doit pas être tenu en ce qui a trait à l'approbation de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1161803004

CA17 14 0021

Donner un avis de motion du Règlement RCA17-14001 intitulé : « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie de l'établissement situé aux 7213-7217, rue Saint-Denis ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA17-14001 intitulé « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie de l'établissement situé aux 7213-7217, rue Saint-Denis ».

40.04 1161385032

CA17 14 0022

Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 7796 à 7798, avenue Wiseman (RCA15-14001).

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 5 janvier 2017, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment sis aux 7796 à 7798, avenue Wiseman - Règlement RCA15-14001.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1164032001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0023

Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 7515 à 7519, rue Berri (RCA15-14001).

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 22 décembre 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment sis aux 7515 à 7519, rue Berri - Règlement RCA15-14001.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1164494001

CA17 14 0024

Accorder une dérogation mineure à l'article 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de la construction d'un appentis abritant des équipements mécaniques sur le toit du bâtiment situé aux 1365-1385, rue Jean-Talon Est en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006).

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de la construction d'un appentis abritant des équipements mécaniques sur le toit du bâtiment situé aux 1365-1385, rue Jean-Talon Est.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 16 janvier 2017, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 18 janvier 2017, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de la construction d'un appentis mécanique sur le toit du bâtiment situé aux 1365-1385, rue Jean-Talon Est en permettant la construction de cet appentis selon un retrait par rapport à la façade équivalent à moins de deux fois sa hauteur.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1161385029

CA17 14 0025

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection de la façade et la conversion du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 8150-8154, rue Saint-Denis. Demande de permis 3001221005.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan A-301, préparé par Renée d'Amours, architecte, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 14 décembre 2016, visant la réfection de la façade et la conversion du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 8150-8154, rue Saint-Denis aux conditions suivantes :

- le requérant doit obtenir l'accord du propriétaire du bâtiment adjacent pour installer un revêtement métallique sur le côté du bâtiment qui empiète sur le terrain voisin;
- si le requérant n'obtient pas l'accord du propriétaire du bâtiment adjacent, il peut réaliser les travaux selon l'une des deux options suivantes :
 - option 1 : maintenir le revêtement de béton de l'agrandissement et remplir les parties vides laissées par les enseignes par un revêtement similaire. Nettoyer la brique existante et remplacer la fausse pierre par de la brique si possible.
 - option 2 : installer le revêtement métallique sur deux côtés de l'agrandissement et peindre le côté qui empiète sur le terrain voisin de la même couleur que le revêtement métallique.

Demande de permis 3001221005.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1161385026

CA17 14 0026

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant l'installation de deux enseignes en cour avant du bâtiment situé aux 3565-3567, rue Jarry Est. Demandes de permis d'installation d'enseignes 3001148514 et 3001269185.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, préparé par Enseignes Boni, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 16 janvier 2017, visant l'installation de deux enseignes en cours avant du bâtiment situé aux 3565-3567, rue Jarry Est. Demandes d'installation d'enseignes numéros 3001148514 et 3001269185.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1161385028

CA17 14 0027

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un appentis abritant des équipements mécaniques sur le toit du bâtiment situé aux 1365-1385, rue Jean-Talon Est. Demande de permis 3001267353.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 2/7 à 4/7, préparés par Jodoin Lamarre Pratte architectes, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 16 janvier 2017, visant la construction d'un appentis abritant des équipements mécaniques sur le toit du bâtiment situé aux 1365-1385, rue Jean-Talon Est. Demande de permis numéro 3001267353.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1161385031

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0028

Adopter la résolution PP16-14011 relative à une demande pour autoriser l'usage « Maison de répit avec hébergement de courte durée » lié à la catégorie d'usage E.5(2)1, dans le bâtiment situé au 9281, 14^e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14011 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 décembre 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 15 décembre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 7 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 22 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 4 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les articles 119 et 566 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'usage « Maison de répit avec hébergement de courte durée » lié à la catégorie d'usage E.5(2)1 et l'usage accessoire activités communautaires ou socioculturelles, dans le bâtiment situé au 9281, 14^e Avenue, aux conditions suivantes :

– le débarcadère devra se situer exclusivement devant la propriété visée;

- l'espace de stationnement autorisé en façade ne doit pas dépasser les limites actuelles de l'accès au garage;
- la capacité maximale ne devra pas dépasser 20 usagers (incluant les moniteurs/éducateurs);
- l'affichage devra répondre aux normes autorisées en secteur résidentiel par la réglementation, soit un maximum de 1 mètre carré, et être situé sur le bâtiment;
- une clôture opaque d'au moins 1,8 mètre mais d'au plus 2 mètres de haut devra être installée au pourtour de la cour arrière;
- l'usage activités communautaires ou socioculturelles doit obligatoirement être autorisé conjointement avec l'usage « Maison de répit avec hébergement de courte durée » et doit être en lien avec l'usage principal.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1166495019

CA17 14 0029

Adopter le second projet de résolution PP16-14012 pour l'usage « accessoires et appareils électroniques et informatiques (vente et réparation)» de la catégorie C.2, dans le bâtiment situé au 950 à 962, rue Jarry Ouest, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 janvier 2017.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14012 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 22 décembre 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 12 janvier 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 4 janvier 2017;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 12 janvier 2017;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'usage « accessoires et appareils électroniques et informatiques (vente et réparation) » de la catégorie C.2, dans le bâtiment sis au 950 à 962, rue Jarry Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1166495020

CA17 14 0030

Adopter le premier projet de résolution PP17-14001 relativement à une demande d'autorisation pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé aux 510-514, rue Guizot Est, afin d'ajouter un troisième étage et une construction hors toit en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré l'article 52 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la construction d'un troisième étage et d'une construction hors-toit sur le bâtiment situé aux 510-514, rue Guizot Est;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1161385030

CA17 14 0031

Renouveler le mandat de membres pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de renouveler le mandat de Claude Couillard, Viktoria Gimbe et Christophe-Hubert Joncas, pour une période de deux ans, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1164055002

CA17 14 0032

Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 8 février au 6 juin 2017.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseiller Frantz Benjamin, soit nommé à titre de maire d'arrondissement suppléant, pour la période comprise entre le 8 février 2017 et le 6 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1171766001

CA17 14 0033

Déposer au conseil municipal le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de déposer, au conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1161478004

Levée de la séance

À 21 h 40, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2017.